



BULLETIN D'ADHESION 2020

*L'adhésion au club vaut pour l'année civile
(au prorata temporis pour les nouveaux adhérents en cours d'année).*

ENTREPRISE :

NOM et PRENOM DE(S) L'ADHERENT(S) :

FONCTION(S) :

ADRESSE COMPLETE :

TELEPHONE :

PORTABLE :

E-MAIL :

SITE WEB :

ACTIVITE DE L'ENTREPRISE :

NOMBRE DE SALARIES :

ANNEE DE CREATION :

Quelles sont vos motivations pour adhérer à E.R.F. ?

**Adhérez-vous à d'autres réseaux ? Si oui, lesquels ?
Comment avez-vous connu E.R.F. ?**

MONTANT DE L'ADHESION

Entreprise créée depuis plus de 2 ans :

- moins de 10 salariés : 300 € *
- plus de 10 salariés : 500 € *

Entreprise en création ou reprise d'activité depuis moins de 2 ans :

- 50 €* la première année d'adhésion
- 50 % du montant normal la 2^{ème} année d'adhésion

*Règlement à l'ordre de : « Entreprendre en Roannais-Forez », par virement ou par chèque à retourner à l'adresse : M. Dominique GIBault - Trésorier E.R.F.
La Tour – 42 720 VOUGY*

Un reçu vous sera adressé à réception du règlement.

DATE, SIGNATURE ET CACHET

** Entreprendre en Roannais-Forez est une association Loi 1901 exonérée de TVA.*